

Image not found or type unknown



## Empreintes pour titre de séjour

Par **lilypop**, le **22/09/2014** à **21:18**

Bonjour,

j'ai une question, mon oncle ayant commis un délit en suisse( vente de drogue) a été fiché de 10ans après avoir purgé sa peine,c'est a dire il est fiché jusqu'en 2016.Vivant actuellement en france depuis 5 ans et étant malade, il a obtenu un séjour provisoire de 3 mois, la question que nous nous posons actuellement est de savoir si le fait d'être fiché en suisse nuira a la demande de titre de séjour d'un an. En fait il a été appelé la semaine dernière pour la prise des empreintes. Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Bien cordialement,